

R-3948-2015

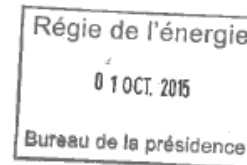
**Avis sur le niveau des prix de vente au détail
de l'essence dans la région métropolitaine
de Sherbrooke, en comparaison avec
les régions environnantes**

Avis A-2015-01

Le 12 novembre 2015

Québec, le 29 septembre 2015

Madame Diane Jean
Présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2



Madame la Présidente,

À titre de ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, je suis préoccupé par la situation du marché de l'essence dans la région métropolitaine de Sherbrooke, en particulier par les prix qui semblent anormalement élevés aux consommateurs de la région. Je souhaite aider ces derniers à mieux identifier les variables permettant de comprendre le niveau de ces prix.

La Régie de l'énergie est chargée de surveiller les prix des produits pétroliers, afin, notamment, de renseigner les consommateurs. De ce fait, elle détient beaucoup d'informations dont elle se sert aux fins de ses publications sur son site Internet. Ces informations lui permettent d'observer et d'analyser, lorsque nécessaire, les tendances du marché de l'essence dans l'ensemble des régions du Québec.

En conséquence, je demande à la Régie de l'énergie, en vertu des articles 42 et 57 de sa loi constitutive, un avis sommaire sur le niveau des prix de vente au détail de l'essence dans la région métropolitaine de Sherbrooke, en comparaison avec les régions environnantes. Des éléments tels que les volumes vendus annuellement par essencerie, les modèles commerciaux des détaillants et la concentration du marché peuvent sans doute jouer un rôle non négligeable dans la situation vécue dans la région métropolitaine de Sherbrooke et mériteraient d'être examinés. Cet avis devra aussi fournir des renseignements sur l'évolution comparative du niveau des prix au cours des dernières années, en identifiant les principales composantes des prix, notamment les marges de commercialisation.

Les travaux requis par ce mandat devront être réalisés dans un souci d'efficacité et aux meilleurs coûts possibles, en utilisant, notamment, les données dont la Régie dispose déjà.

L'avis de la Régie de l'énergie devra m'être transmis au plus tard le 13 novembre 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE ARCAND

c. c. M. Luc Fortin, député de Sherbrooke

Au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Conformément aux articles 42 et 57 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01), à la suite de votre demande, nous vous soumettons l'avis de la Régie de l'énergie relatif au niveau des prix de vente au détail de l'essence dans la région métropolitaine de Sherbrooke, en comparaison avec les régions environnantes.

Montréal, le 12 novembre 2015

Diane Jean

Présidente et régisseur

Table des matières

SOMMAIRE	11
1. INTRODUCTION	13
1.1 Demande d'avis.....	13
1.2 Contexte.....	13
2. ENCADREMENT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE RELATIF AU PRIX DE VENTE DES PRODUITS PÉTROLIERS AU QUÉBEC.....	14
2.1 Loi sur la Régie de l'énergie	14
2.1.1 Donner des avis.....	15
2.1.2 Fixer un montant au titre des coûts d'exploitation	15
2.1.3 Exercer un pouvoir de surveillance des produits pétroliers.....	15
2.1.4 Renseigner les consommateurs.....	15
3. DÉFINITION DU CADRE D'ANALYSE	16
4. COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION ET DU NIVEAU DES PRIX ENTRE LA RÉGION DE SHERBROOKE ET SES RÉGIONS ENVIRONNANTES	19
4.1 Prix moyen affiché à la pompe	19
4.2 Composantes estimées du prix moyen à la pompe.....	20
5. COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES DE MARCHÉ ENTRE LA RÉGION DE SHERBROOKE ET SES RÉGIONS ENVIRONNANTES	23
5.1 Diversité du marché.....	23
5.2 Caractéristiques des essenceries	25
5.2.1 Volume de ventes par essencerie.....	25
5.2.2 Modèles commerciaux des essenceries	26
5.2.3 Profil démographique et localisation géographique	29
6. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DANS LA RÉGION DE SHERBROOKE ET DANS LES RÉGIONS ENVIRONNANTES	31
7. CONCLUSION	40

ANNEXE I : DISPOSITIONS LÉGISATIVES	42
L.R.C. (1985), ch. C-34 : Loi sur la concurrence	42
Chapitre P-30.01 : Loi sur les produits pétroliers.....	43
A.M., 1997 : Arrêté du ministre d'État des Ressources naturelles en date du 26 novembre 1997	45
Chapitre R-6.01 : Loi sur la Régie de l'énergie	45
ANNEXE II : DÉFINITION DES RÉGIONS ENVIRONNANTES	48
ANNEXE III : ÉVOLUTION DES PRIX DE L'ESSENCE ORDINAIRE DANS LA RÉGION DE SHERBROOKE ET DE SES ENVIRONS	49
ANNEXE IV : CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DE LA VENTE AU DÉTAIL DE LA RÉGION DE SHERBROOKE ET DES RÉGIONS ENVIRONNANTES	51
ANNEXE V : EXTRAITS DE DÉCISIONS DE LA RÉGIE RELATIFS À L'ESSENCERIE DE RÉFÉRENCE	54
Dossier R-3399-98, décision D-99-133	54
Dossier R-3787-2012, décision D-2013-087	55
ANNEXE VI : CARTES LOCALES	57

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Écart avec les prix moyens affichés de la région de Sherbrooke - Essence ordinaire (cents/litre)	20
Tableau 2 :	Diversité du marché en 2013 - Région de Sherbrooke et régions environnantes.....	24
Tableau 3 :	Nombre et part d'essenceries selon le volume annuel de ventes en 2013 - Région de Sherbrooke et régions environnantes.....	25
Tableau 4 :	Nombre et part d'essenceries selon le modèle commercial en 2013 - Région de Sherbrooke et régions environnantes.....	28
Tableau 5 :	Nombre et part d'essenceries selon le volume annuel de ventes - Région de Sherbrooke	32
Tableau 6 :	Nombre et part d'essenceries selon le volume annuel de ventes - Régions de Saint-Georges et de Thetford Mines	34
Tableau 7 :	Nombre et part d'essenceries selon le volume annuel de ventes - Régions de Granby et de Saint-Hyacinthe.....	36
Tableau 8 :	Nombre et part d'essenceries selon le volume annuel de ventes - Régions de Drummondville et de Victoriaville	38
Tableau 9 :	Prix moyens affichés à la pompe - Essence ordinaire (cents/litre)	49
Tableau 10 :	Écart avec les prix moyens affichés de la région de Sherbrooke - Essence ordinaire (cents/litre).....	50
Tableau 11 :	Distributeurs, grossistes ou réseaux de détail actifs en 2013	51
Tableau 12 :	Bannières d'essence répertoriées en 2013.....	52
Tableau 13 :	Caractéristiques géographiques et démographiques - Région de Sherbrooke et régions environnantes	53

Liste des cartes

Carte 1 :	Région de Sherbrooke et régions environnantes	17
Carte 2 :	Localisation des essenceries en 2013	30
Carte 3a :	Localisation des essenceries dans la région de Sherbrooke	57
Carte 3b :	Localisation des essenceries dans la région de Sherbrooke	58
Carte 4 :	Localisation des essenceries dans la région de Saint-Hyacinthe.....	59
Carte 5 :	Localisation des essenceries dans la région de Drummondville	60

Liste des graphiques

Graphique 1 : Composantes estimées du prix à la pompe - Essence ordinaire, moyenne de janvier à septembre 2015.....	22
Graphique 2 : Marges de détail estimées 2012-2015	22
Graphique 3 : Marges de détail estimées - Région de Sherbrooke	33
Graphique 4 : Marges de détail estimées - Saint-Georges et Thetford Mines	35
Graphique 5 : Marges de détail estimées - Granby et Saint-Hyacinthe	37
Graphique 6 : Marges de détail estimées - Drummondville et Victoriaville	39

SOMMAIRE

Cet avis sur le niveau des prix de vente au détail de l'essence dans la région de Sherbrooke, en comparaison avec les régions environnantes, répond à une demande du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, datée du 29 septembre 2015.

Après un survol de l'encadrement juridique et réglementaire relatif au prix de vente des produits pétroliers au Québec, la Régie de l'énergie fixe son cadre d'analyse et examine la demande.

Grâce aux données recueillies afin de produire ses relevés hebdomadaires sur les prix au Québec, la Régie conclut que les prix de vente au détail de l'essence dans la région de Sherbrooke y sont plus élevés, en moyenne, que dans les régions environnantes. Cet écart s'observe principalement au niveau de la marge de détail.

Pour expliquer cette situation, la Régie utilise les résultats de ses recensements sur les essenceries. Elle compare les marchés de la région de Sherbrooke et des régions environnantes, tant au plan de la diversité du marché qu'à celui des caractéristiques des essenceries. Ces caractéristiques incluent les volumes de ventes, les modèles commerciaux, le profil démographique et la localisation géographique.

Malgré des différences mineures, la région de Sherbrooke compte sur un bon nombre d'entreprises et de bannières. La diversité des concurrents n'est donc pas un facteur déterminant dans les écarts de marges de détail.

Toutefois, la Régie constate que le volume annuel moyen de ventes par essencerie est plus faible dans la région de Sherbrooke que dans les régions de Granby, Saint-Hyacinthe, Drummondville et Victoriaville.

Ce volume annuel moyen plus faible dans la région de Sherbrooke pourrait s'expliquer, en partie, par la composition des modèles commerciaux dans cette région et par la situation géographique des essenceries. En effet, le marché de la région de Sherbrooke semble être plutôt local et bénéficie moins de l'achalandage quotidien d'un grand axe routier.

La Régie remarque que le marché de la région de Sherbrooke a évolué à un rythme modéré au cours de la période étudiée, tandis qu'une évolution plus

accentuée vers des modèles d'essenceries à plus haut débit de volume de ventes est observée dans les marchés environnants.

En conclusion, les écarts de prix observés sont le reflet, d'une part, d'une occupation du territoire et d'une localisation propices à l'existence de petites essenceries et, d'autre part, d'une évolution du marché dans la région de Sherbrooke qui se fait à un rythme plus modéré que dans les régions environnantes.

1 INTRODUCTION

1.1 DEMANDE D'AVIS

[1] Dans sa lettre du 29 septembre 2015, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (le ministre) demande à la Régie de l'énergie (la Régie), un avis sommaire sur le niveau des prix de vente au détail de l'essence dans la région métropolitaine de Sherbrooke (la région de Sherbrooke), en comparaison avec les régions environnantes, en vertu des articles 42 et 57 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹ (la Loi).

[2] Par cette demande, le ministre souhaite aider les consommateurs de la région visée par l'avis à mieux identifier les variables permettant de comprendre le niveau des prix de l'essence dans la région métropolitaine de Sherbrooke.

[3] Dans un souci d'efficacité, le ministre demande à la Régie d'effectuer les travaux en vue de rendre cet avis au meilleur coût possible, en utilisant notamment les données dont elle dispose déjà.

1.2 CONTEXTE

[4] Les prix de vente du marché des produits pétroliers fluctuent en fonction de multiples facteurs liés à tous les domaines de l'économie, qu'ils soient mondiaux ou régionaux. Les coûts de la production de pétrole brut, les approvisionnements, la commercialisation, le taux de taxation, les coûts de transport, les coûts d'exploitation et la compétition dans un marché de libre concurrence sont autant de facteurs pouvant influencer le prix de vente au détail de l'essence.

[5] La structure d'un marché régional possède également des caractéristiques qui lui sont propres. Le nombre d'essenceries, leur volume de ventes, les types de produits vendus, les services offerts, la démographie et la géographie sont tous des paramètres qui permettent d'établir le portrait spécifique d'un marché.

¹ RLRQ, c. R-6.01. Des extraits de la Loi sont reproduits à l'Annexe I, p. 45.

[6] Après un survol de l'encadrement juridique et réglementaire du marché des produits pétroliers au Québec et la définition du cadre d'analyse, la Régie compare les prix et les caractéristiques de marché de la région de Sherbrooke et des régions environnantes. La Régie en dégage certains constats et énonce ses conclusions.

[7] L'analyse de la Régie est basée sur les données qu'elle collige dans l'exercice de son rôle de surveillance des prix des produits pétroliers en vertu de l'article 58 de la Loi.

2 ENCADREMENT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE RELATIF AU PRIX DE VENTE DES PRODUITS PÉTROLIERS AU QUÉBEC

[8] Le marché québécois de la vente au détail de l'essence et du carburant diesel est un marché concurrentiel. Le maintien et la promotion de cette concurrence sont de juridiction fédérale. La *Loi sur la concurrence*² interdit, entre autres, les accords de fixation de prix et la vente à un prix inférieur au coût d'acquisition dans le but d'éliminer un concurrent. Le gouvernement du Canada a confié au Bureau de la concurrence (le Bureau) la responsabilité d'appliquer cette loi.

[9] Par ailleurs, le Québec a fixé son propre cadre réglementaire relatif à la vente de produits pétroliers, en adoptant la *Loi sur les produits pétroliers*³ (la LPP).

2.1 LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

[10] Suivant les dispositions du Chapitre V de la Loi, la Régie est chargée de surveiller les prix des produits pétroliers dans les diverses régions du Québec⁴. À cet égard, la Régie s'est vu attribuer des compétences précises.

² L.R.C. (1985), c. C-34. Des extraits de la *Loi sur la concurrence* sont disponibles à l'Annexe I, p. 42.

³ RLRQ, c. P-30.01. Des extraits de la LPP sont reproduits à l'Annexe I, p. 43.

⁴ Article 55 de la Loi.

2.1.1 Donner des avis

[11] La Régie peut donner des avis au ministre en vertu de deux dispositions de la Loi. D'abord, en vertu de l'article 42, la Régie « *donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet en matière énergétique ou, de sa propre initiative, sur toute question qui relève de sa compétence* ». Puis, en vertu de l'article 57, la Régie « *donne, de sa propre initiative ou à la demande du ministre, des avis au gouvernement ou au ministre concernant les prix de la vapeur ou des produits pétroliers* ».

[12] Le présent avis découle d'une demande du ministre dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

2.1.2 Fixer un montant au titre des coûts d'exploitation

[13] Aux fins de l'application de l'article 59 de la Loi et de l'article 67 de la LPP, la Régie fixe, tous les trois ans, un montant, par litre, au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel pour faire le commerce selon un modèle de référence.

2.1.3 Exercer un pouvoir de surveillance des produits pétroliers

[14] Outre le rôle qui lui est dévolu aux fins de l'application de l'article 67 de la LPP, la Régie exerce des pouvoirs relatifs à la surveillance des prix des produits pétroliers dans les diverses régions du Québec. En vertu des articles 55 et 56 de la Loi, la Régie peut enquêter sur les prix, les taxes et les droits exigés. La Régie peut, en tout temps, ordonner à toute personne de lui fournir tout renseignement requis concernant ses ventes de produits pétroliers, les prix, les taxes et les droits exigés et payés.

2.1.4 Renseigner les consommateurs

[15] En vertu de l'article 58 de la Loi, la Régie renseigne les consommateurs sur les prix des produits pétroliers.

[16] Chaque semaine, la Régie calcule le prix minimum estimé (PME), sur la base des éléments énumérés à l'article 67 de la LPP. Conformément à l'Arrêté ministériel du 26 novembre 1997⁵, le PME est en vigueur du mardi à 0 h au lundi suivant à minuit.

[17] La Régie produit également d'autres indicateurs, relevés de prix et rapports, qu'elle rend publics sur son site internet, dans l'objectif de répondre aux besoins des consommateurs.

3 DÉFINITION DU CADRE D'ANALYSE

[18] La région de Sherbrooke est située en Estrie. Elle comprend les municipalités suivantes : Ascot Corner, Compton, Hatley, Magog, North Hatley, Orford, Saint-Denis-de-Brompton, Sherbrooke, Stoke, Val-Joli et Waterville⁶.

[19] À partir de critères géographiques et démographiques ainsi que du marché de la vente au détail de carburant, la Régie a identifié certaines des régions environnantes, aux fins de comparaison avec la région de Sherbrooke. La Régie a sélectionné les régions de 10 000 habitants et plus, comptant au moins 10 essenceries, situées dans les régions administratives limitrophes à l'Estrie. Ainsi, les régions de Saint-Georges et Thetford Mines (Chaudière-Appalaches), de Granby et Saint-Hyacinthe (Montérégie) et de Drummondville et Victoriaville (Centre-du-Québec) ont été retenues⁷.

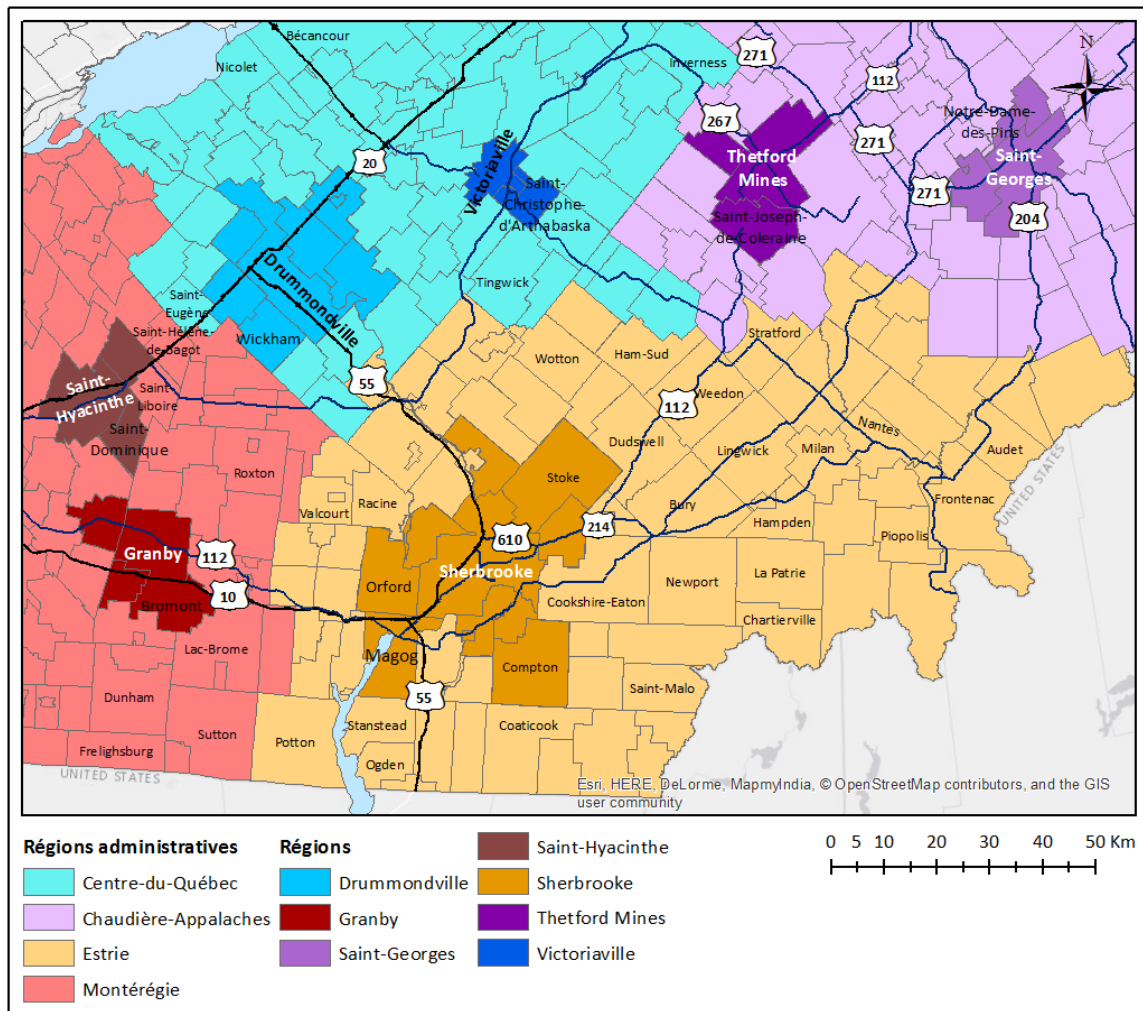
[20] La Carte 1, ci-après, illustre la région de Sherbrooke et les régions environnantes.

⁵ Arrêté du ministre d'État des Ressources naturelles en date du 26 novembre 1997, reproduit à l'Annexe I, p. 44 et 45.

⁶ Statistique Canada, Recensement 2011.

⁷ Voir l'Annexe II, p. 48, pour la liste détaillée des municipalités comprises dans ces régions.

CARTE 1
RÉGION DE SHERBROOKE
ET RÉGIONS ENVIRONNANTES



Sources : Régie de l'énergie (carte conçue à partir du logiciel ArcGIS), Statistique Canada (fichiers des limites) et données d'Adresses Québec © Gouvernement du Québec.

[21] La Régie exclut du cadre de son analyse les municipalités de l'Energie qui comptent moins de 10 essenceries, puisqu'il serait difficile de présenter des résultats détaillés pour ces municipalités tout en préservant la confidentialité

des données⁸. De plus, certaines de ces municipalités sont situées en bordure de la frontière avec les États-Unis où les essenceries bénéficient d'un rabais de taxe⁹.

[22] Par ailleurs, entre 2008 et 2010, des accusations de fixation du prix de l'essence ont été déposées par le Bureau de la concurrence contre des détaillants dans certaines régions du Québec¹⁰. Les détaillants accusés d'avoir fait partie d'un cartel exploitaient leurs essenceries dans les municipalités de Magog, Sherbrooke, Thetford Mines et Victoriaville. Considérant son propre cadre légal, la Régie ne traitera pas de cet aspect dans le présent avis.

[23] Aux fins de la production de ses relevés hebdomadaires, la Régie collige les prix de l'essence ordinaire, de l'essence super et du carburant diesel, selon un échantillon défini, dans chaque région du Québec¹¹. Afin de simplifier l'analyse, et puisque l'essence ordinaire représente la plus grande part des ventes du carburant vendu dans les essenceries, la Régie utilise principalement les données relatives à l'essence ordinaire.

[24] Les caractéristiques de marché des diverses régions du Québec sont colligées par la Régie dans le cadre de son recensement triennal, dont les derniers résultats ont été publiés en mars 2015¹². Les données de ce recensement servent de base à la comparaison des caractéristiques de marché entre la région de Sherbrooke et les régions environnantes.

⁸ Les municipalités de Sainte-Hélène et de Saint-Liboire, situées entre Saint-Hyacinthe et Drummondville, sont exclues du cadre d'analyse. Elles ne font pas partie des régions de Saint-Hyacinthe et de Drummondville telles que définies par Statistique Canada. De plus, elles ne comptent pas suffisamment d'essenceries pour permettre la divulgation de résultats.

⁹ Les municipalités à moins de 20 km de la frontière américaine bénéficient d'un rabais de taxe variant entre 3 et 12 cents/litre. Des précisions sur les rabais de taxe sont fournies par Revenu Québec au [Tableau des taux de taxe applicables dans les différentes régions du Québec en vigueur à partir du 1^{er} avril 2015.](#)

¹⁰ [Bureau de la concurrence, Liste des accusations et peines dans l'affaire du cartel de fixation du prix de l'essence au Québec.](#)

¹¹ Pour plus de détails sur les relevés de la Régie, consulter le [Guide méthodologique pour l'établissement des différents relevés sur les produits pétroliers - Partie 1 : Procédures et définitions - version mise à jour.](#)

¹² Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2013*, mars 2015.

4 COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION ET DU NIVEAU DES PRIX ENTRE LA RÉGION DE SHERBROOKE ET SES RÉGIONS ENVIRONNANTES

4.1 PRIX MOYEN AFFICHÉ À LA POMPE

[25] Afin de vérifier si la perception des consommateurs quant à un niveau anormalement élevé des prix de l'essence dans la région de Sherbrooke se reflète dans les données que la Régie collige, une comparaison historique a été effectuée avec les villes de Saint-Georges, Thetford Mines, Granby, Saint-Hyacinthe, Drummondville et Victoriaville¹³.

[26] Il apparaît ainsi que, depuis 2000, les prix ont augmenté, tant dans la région de Sherbrooke que dans les régions environnantes, comme le montre le Tableau 9 de l'Annexe III¹⁴. L'analyse des données révèle que la hausse ne s'est cependant pas produite de façon uniforme. En effet, les écarts de prix n'étaient pas significatifs à certains moments entre les régions.

[27] Or, depuis 2012, la moyenne annuelle des prix dans la région de Sherbrooke est effectivement plus élevée que dans l'ensemble des six villes environnantes, tel qu'en témoigne le Tableau 1, ci-après. L'écart est particulièrement notable avec les villes de Saint-Hyacinthe, de Drummondville et de Victoriaville.

¹³ Voir les Tableaux 9 et 10 de l'Annexe III, p. 49 et 50. La région de Sherbrooke, dans la présente section, comprend uniquement les villes de Magog et de Sherbrooke. Comme la Régie ne dispose pas de données de prix sur toutes les villes, les statistiques de prix portent essentiellement sur les villes centrales des régions environnantes.

¹⁴ Page 49.

TABLEAU 1
ÉCART AVEC LES PRIX MOYENS AFFICHÉS DE LA RÉGION DE SHERBROOKE¹
ESSENCE ORDINAIRE (CENTS/LITRE)

Année	Villes					
	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville
2012	1,1	1,1	0,4	4,5	4,8	5,0
2013	1,1	1,6	2,1	3,7	6,5	6,3
2014	3,1	1,4	0,6	2,2	6,5	3,3
2015 ²	2,2	0,9	1,1	1,8	4,7	3,3
Moyenne 2012-2015	1,9	1,2	1,0	3,1	5,6	4,5

Source : Régie de l'énergie, Relevé hebdomadaire des prix de l'essence et du carburant diesel.

Notes :

1. Différence entre le prix de Sherbrooke et celui de la municipalité.
2. Moyenne de janvier à septembre.

CONSTAT 1 : L'examen du niveau des prix de l'essence dans la région de Sherbrooke permet de confirmer que ces derniers sont effectivement plus élevés, en moyenne, dans cette région que dans les régions environnantes.

4.2 COMPOSANTES ESTIMÉES DU PRIX MOYEN À LA POMPE

[28] Pour identifier les causes possibles des écarts identifiés, il est essentiel de détailler les composantes du prix affiché à la pompe. Ces composantes sont :

- le prix du pétrole brut¹⁵;
- la marge de raffinage¹⁶;
- les taxes fédérales et provinciales;

¹⁵ Converti en dollar canadien et en cent/litre. Le coût du transport vers la raffinerie est inclus dans le prix du baril de pétrole.

¹⁶ Montant qui permet à un raffineur de couvrir ses coûts fixes et variables et de générer son bénéfice net. Il est estimé par la Régie de l'énergie en calculant l'écart entre le prix minimal à la rampe de chargement et le prix du pétrole brut.

- le coût de transport du carburant de la raffinerie à l'essencerie; et
- la marge de détail¹⁷.

[29] En 2015, comme le démontre le Graphique 1 à la page suivante, pour la région de Sherbrooke et de ses environs :

- le prix du pétrole brut et la marge de raffinage ne varient pas d'une région à l'autre;
- le montant des taxes et le coût de transport varient peu d'une région à l'autre;
- la seule composante qui varie d'une région à l'autre est la marge de détail.

[30] C'est dans la région de Sherbrooke que la marge de détail est la plus élevée, avec un niveau de 6,4 cents/litre. Ceci correspond à des écarts de :

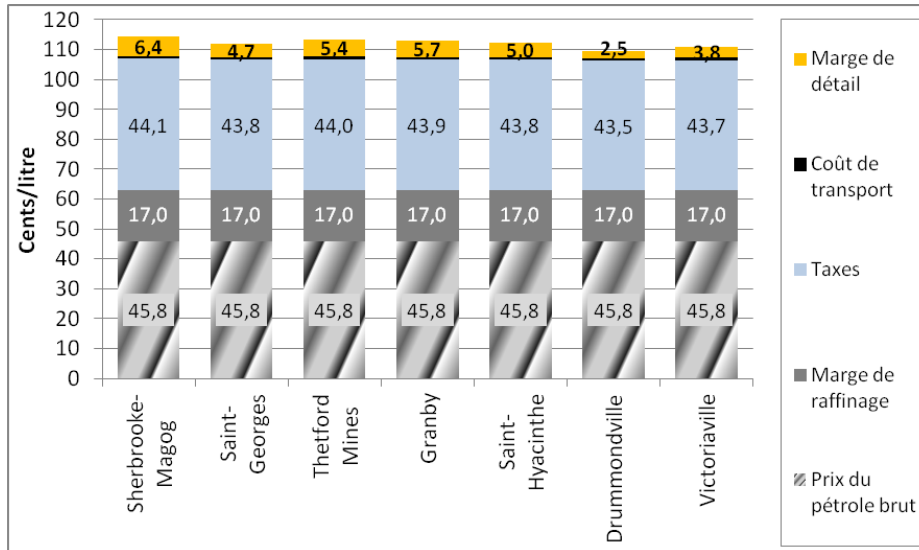
- 0,7 cent/litre de plus qu'à Granby;
- 1,0 cent/litre de plus qu'à Thetford Mines;
- 1,7 cent/litre de plus qu'à Saint-Georges;
- 1,4 cent/litre de plus qu'à Saint-Hyacinthe;
- 3,9 cents/litre de plus qu'à Drummondville;
- 2,6 cents/litre de plus qu'à Victoriaville.

[31] La marge de détail comprend les profits du détaillant ainsi que ses coûts d'exploitation. Une marge de détail supérieure dans une région peut donc provenir d'une marge de profit plus élevée, de coûts supérieurs ou d'une combinaison des deux.

[32] Les données de la Régie permettent d'établir que l'écart régional observé entre les marges de détail est présent depuis 2012, tel que le démontre le Graphique 2, à la page suivante.

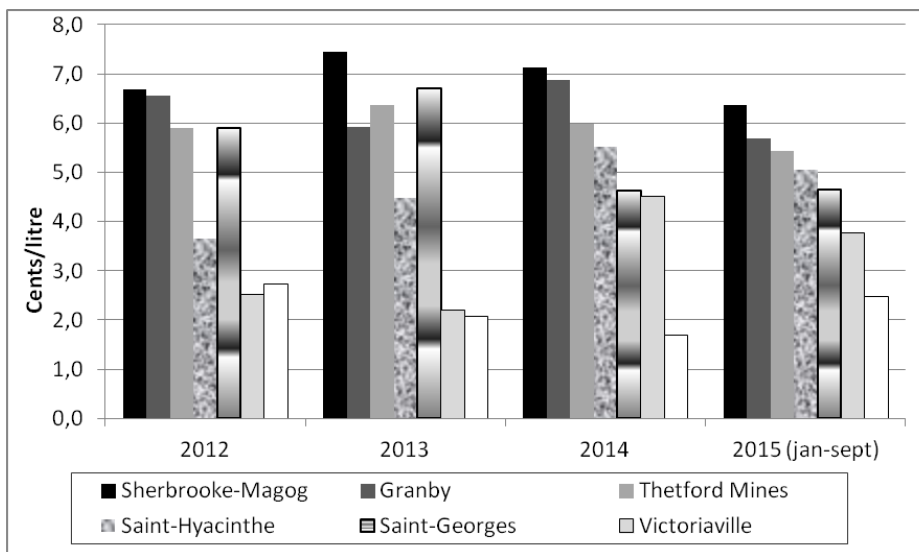
¹⁷ Montant qui permet à un détaillant de couvrir ses coûts d'exploitation et de générer son bénéfice net. Il est estimé par la Régie de l'énergie en calculant l'écart entre le prix moyen de l'essence affiché à la pompe et le PME, en excluant les taxes de vente.

GRAPHIQUE 1
COMPOSANTES ESTIMÉES DU PRIX À LA POMPE
ESSENCE ORDINAIRE, MOYENNE DE JANVIER À SEPTEMBRE 2015



Sources : Régie de l'énergie, Bloomberg, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada, Banque du Canada.

GRAPHIQUE 2
MARGES DE DÉTAIL ESTIMÉES 2012-2015



Sources : Régie de l'énergie, Bloomberg, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada.

CONSTAT 2 : L'écart entre les prix de l'essence de la région de Sherbrooke et ceux des régions environnantes se situe essentiellement au niveau de la marge de détail.

5 COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES DE MARCHÉ ENTRE LA RÉGION DE SHERBROOKE ET SES RÉGIONS ENVIRONNANTES

[33] La présente section décrit différentes particularités du marché pouvant expliquer les marges de détail plus élevées dans la région de Sherbrooke. La diversité du marché et les caractéristiques des essenceries, à savoir les volumes de ventes par essencerie, les modèles commerciaux, le profil démographique et la localisation géographique, sont donc examinées.

5.1 DIVERSITÉ DU MARCHÉ

[34] La diversité d'un marché a un impact sur le niveau des prix. En effet, la présence d'un grand nombre d'entreprises empêche qu'une seule d'entre elles dispose de suffisamment de pouvoir pour influencer les prix. Plus il y a de concurrents, plus les entreprises veulent se tailler une place dans le marché au moyen de prix bas, quitte à dégager des marges de profit plus faibles, ce qui est à l'avantage des consommateurs.

[35] La vente au détail de carburant est une activité dont les coûts fixes sont élevés. Lorsque le niveau de ventes de carburants est grand, les coûts fixes sont répartis sur un grand volume. Le coût unitaire (au litre) est donc plus bas¹⁸. Le défi, dans un marché donné, est de trouver un nombre optimal de concurrents favorisant à la fois un environnement concurrentiel et un coût unitaire moins élevé. Dans ce contexte, la variable clé est davantage reliée à la diversité des entreprises plutôt qu'au nombre d'essenceries. La Régie a comparé la diversité des entreprises de la région de Sherbrooke avec celles des régions environnantes sous deux aspects, soit :

¹⁸ Voir les extraits de décisions de la Régie reproduits à l'Annexe V, p. 54 à 56.

- les entreprises impliquées dans l'approvisionnement ou dans les réseaux de détail des essenceries;
- les marques d'essence vendue par les détaillants (bannières).

[36] Les Tableaux 11 et 12 à l'Annexe IV¹⁹ illustrent la diversité des bannières et des entreprises présentes dans le marché de la région de Sherbrooke et des régions environnantes. Le nombre total d'entreprises et de bannières est d'ailleurs présenté au Tableau 2, ci-après. Si l'identité des joueurs diffère d'un marché à l'autre, le nombre d'entreprises ou de bannières présentes, lui, varie relativement peu, soit 10 entreprises et bannières dans la région de Sherbrooke comparativement à un nombre similaire d'entreprises et un peu moins de 11 bannières en moyenne dans les six régions environnantes.

TABLEAU 2
DIVERSITÉ DU MARCHÉ EN 2013
RÉGION DE SHERBROOKE ET RÉGIONS ENVIRONNANTES

	Sherbrooke	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville	Moyenne
Nombre total d'essenceries	77	19	17	31	26	40	17	32
Nombre d'entreprises	10	10	8	12	10	13	8	10
Nombre de bannières	10	9	10	12	10	13	10	11

Source : Régie de l'énergie, « Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec en 2013 ».

Note : Distributeurs, grossistes, réseaux de détail.

CONSTAT 3 : Malgré des différences observées, la région de Sherbrooke compte sur un bon nombre d'entreprises et de bannières. La diversité des concurrents n'est donc pas un facteur déterminant dans les écarts de marges de détail.

¹⁹ Pages 51 et 52.

5.2 CARACTÉRISTIQUES DES ESSENCERIES

5.2.1 Volume de ventes par essence

[37] Dans la région de Sherbrooke, la majorité des essenceries (62 %) a un volume de ventes de moins de 3,0 millions de litres (ML) par année, tel que le démontre le Tableau 3, ci-après. Avec un volume annuel moyen de 2,9 ML par essence en 2013, la région se situe d'ailleurs sous la moyenne provinciale et arrive cinquième en importance, parmi les six régions métropolitaines du Québec, au chapitre de la taille des essenceries²⁰.

TABLEAU 3
NOMBRE ET PART D'ESSENCERIES SELON LE VOLUME ANNUEL DE VENTES
EN 2013 - RÉGION DE SHERBROOKE ET RÉGIONS ENVIRONNANTES

			Sherbrooke	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville
Nombre total d'essenceries			77	19	17	31	26	40	17
Essenceries selon le volume annuel de ventes	Moins de 3,0 ML	Nbr.	48	12	14	15	11	17	5
		%	62 %	63 %	82 %	48 %	42 %	43 %	29 %
	3,0 à moins de 5,5 ML	Nbr.	22	7	3	12	11	15	8
		%	29 %	37 %	18 %	39 %	42 %	38 %	47 %
5,5 ML et plus	Nbr.	7	0	0	4	4	8	4	
	%	9 %	0 %	0 %	13 %	15 %	20 %	24 %	
Volume annuel de ventes (ML)	Total		224	48	32	99	94	154	72
	Par essence		2,9	2,5	1,9	3,2	3,6	3,8	4,2

Source : Régie de l'énergie, « Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec en 2013 ».

²⁰ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2013*, mars 2015.

[38] Les essenceries de moins de 3,0 ML de ventes annuelles sont également présentes dans les régions avoisinantes de Sherbrooke, mais proportionnellement moins dans les régions de Granby, Saint-Hyacinthe, Drummondville et Victoriaville. En effet, ces quatre régions présentent un plus grand pourcentage d'essenceries à plus haut volume, comparativement à la région de Sherbrooke. En conséquence, ces quatre régions affichent un volume annuel moyen de ventes qui dépasse celui de la région de Sherbrooke.

CONSTAT 4 : Le volume annuel moyen de ventes par essencerie est plus faible dans la région de Sherbrooke que dans les régions de Granby, Saint-Hyacinthe, Drummondville et Victoriaville.

[39] Des volumes de ventes plus faibles peuvent s'expliquer par les types de modèles commerciaux des essenceries et par des facteurs démographiques ou géographiques. Ces modèles et facteurs sont examinés dans les prochaines sections.

5.2.2 Modèles commerciaux des essenceries

[40] Le modèle commercial d'une essencerie est un facteur déterminant de ses coûts d'exploitation et, conséquemment, de ses profits.

[41] Les modèles traditionnels d'essenceries, comme les gaz bar et celles avec atelier mécanique, ont généralement un volume de ventes plus faible. À l'inverse, les essenceries avec commerce complémentaire tel un dépanneur ou un service de restauration, ou encore, les essenceries rattachées à un magasin grande surface, attirent davantage de clients et vendent donc plus d'essence.

[42] En effet, le fait pour une essencerie de disposer d'un commerce complémentaire à celui de l'essence permet d'accroître son achalandage, tout en favorisant une économie par le partage de certains coûts avec le commerce. D'ailleurs, dès 1999, la Régie a retenu l'essencerie jumelée à un dépanneur comme modèle de référence²¹. Certains commerçants peuvent même utiliser l'essence pour attirer les consommateurs sur le lieu de vente, afin que ces derniers achètent également d'autres produits dont la marge est plus rémunératrice.

[43] Dans la région de Sherbrooke, le modèle commercial le plus répandu est l'essencerie libre-service avec dépanneur. C'est d'ailleurs le modèle commercial le plus répandu au Québec. Vient, en deuxième position, l'essencerie avec restauration rapide. Le Tableau 4, ci-après, permet de constater que la situation est sensiblement la même dans les régions avoisinantes de Sherbrooke et que le modèle d'essencerie de type libre-service avec dépanneur demeure le modèle commercial le plus populaire.

²¹ Voir les extraits des décisions de la Régie, reproduits à l'Annexe V, p. 54 à 56.

TABLEAU 4
NOMBRE ET PART D'ESSENCERIES SELON LE MODÈLE COMMERCIAL EN 2013
RÉGION DE SHERBROOKE ET RÉGIONS ENVIRONNANTES

			Sherbrooke	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville
Nombre total d'essenceries			77	19	17	31	26	40	17
Modèle commercial ¹	Gaz bar et atelier mécanique	Nbr.	11	5	2	3	6	6	1
		%	14 %	26 %	12 %	10 %	23 %	15 %	6 %
	Dépanneur et petite surface	Nbr.	67	15	15	28	21	33	15
		%	87 %	79 %	88 %	90 %	81 %	83 %	88 %
	Grande surface	Nbr.	2	0	0	0	1	3	2
		%	3 %	0 %	0 %	0 %	4 %	8 %	12 %
	Lave-auto	Nbr.	15	3	4	6	5	5	4
		%	19 %	16 %	24 %	19 %	19 %	13 %	24 %
	Restauration rapide	Nbr.	28	3	3	17	5	17	6
		%	36 %	16 %	18 %	55 %	19 %	43 %	35 %
	Libre-service	Nbr.	61	8	11	27	18	31	14
		%	79 %	42 %	65 %	87 %	69 %	78 %	82 %
	Avec service	Nbr.	16	11	6	5	8	9	4
		%	21 %	58 %	35 %	16 %	31 %	23 %	24 %

Source : Régie de l'énergie, « Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec en 2013 ».

Note :

1. Non mutuellement exclusif.

[44] La Régie note que les marchés qui affichent un volume annuel moyen plus élevé que celui de la région de Sherbrooke comptent en proportion :

- davantage de modèles d'essenceries de type grande surface ou restauration rapide, susceptibles d'attirer une grande clientèle; ou
- moins d'essenceries de type gaz bar ou avec atelier mécanique.

CONSTAT 5 : La répartition des modèles commerciaux explique, en partie, le volume annuel moyen plus faible dans la région de Sherbrooke.

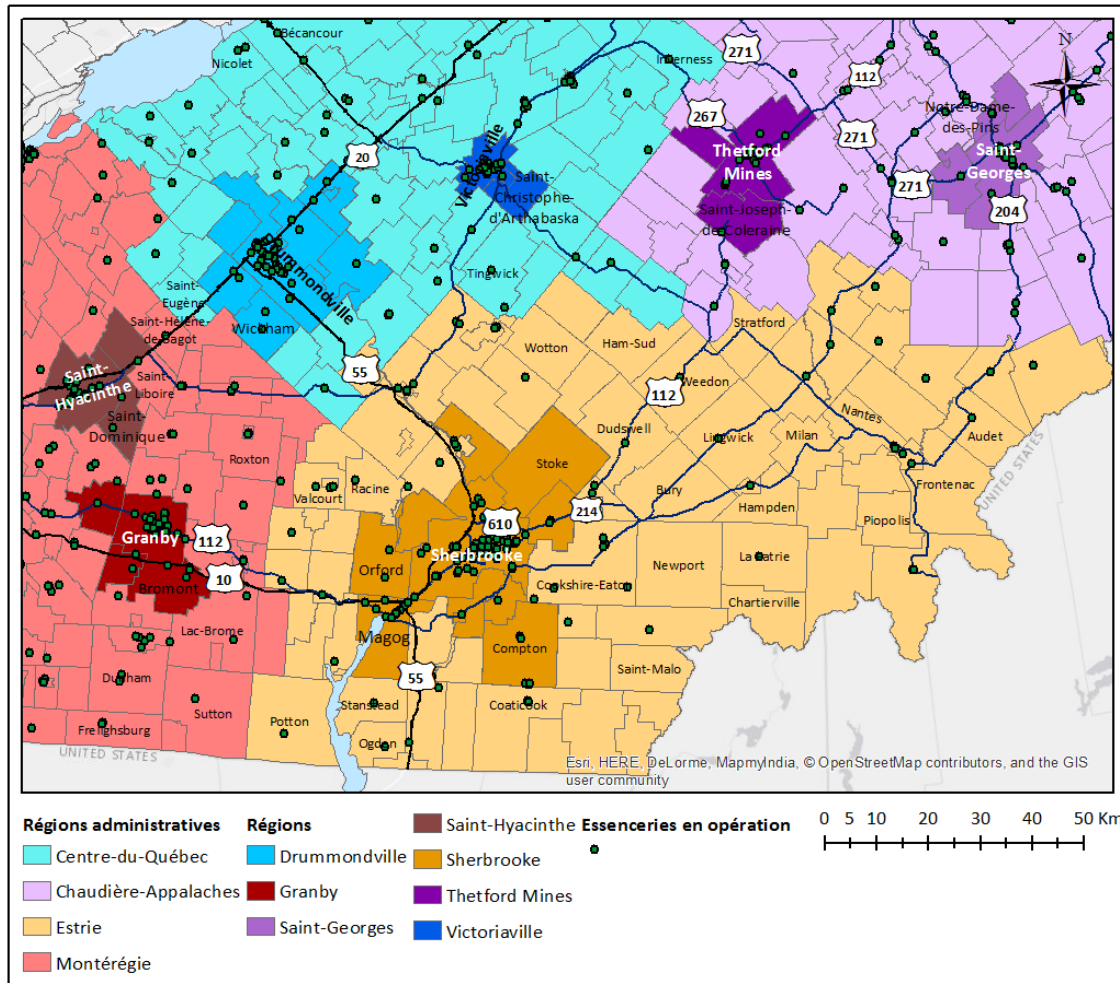
5.2.3 Profil démographique et localisation géographique

[45] La taille de la population locale peut influencer, en partie, le volume de ventes d'une essencerie. Le Tableau 12 de l'Annexe IV, permet de constater que la région de Sherbrooke compte un peu plus de 200 000 habitants, soit le niveau le plus élevé par rapport aux régions avoisinantes. Par contre, la densité de population y est moins élevée que dans les régions de Granby, Saint-Hyacinthe et Victoriaville.

[46] Si le profil démographique a un impact sur le volume de ventes d'une essencerie, l'emplacement de celle-ci joue un rôle d'autant plus important sur son achalandage. En effet, bien que la région de Sherbrooke compte plus du double d'habitants que chacune des autres régions environnantes, une grande part des essenceries est située dans une zone où l'achalandage n'est pas comparable à celui d'une autoroute. Les essenceries de la région de Sherbrooke sont localisées principalement le long de la route 112 (rue Sherbrooke à Magog et boulevard Bourque/rue King à Sherbrooke) comme le démontre la Carte 2, ci-après²².

²² Voir également les cartes détaillées à l'Annexe VI.

CARTE 2 LOCALISATION DES ESSENCERIES EN 2013



Sources : Régie de l'énergie (carte conçue à partir du logiciel ArcGIS), Statistique Canada (fichiers des limites) et données d'Adresses Québec © Gouvernement du Québec.

[47] Drummondville et Saint-Hyacinthe sont deux des quatre villes qui présentent le plus grand écart de prix avec Sherbrooke. Toutes deux sont situées près d'un des axes routiers les plus importants au Québec, l'autoroute 20²³. À Drummondville, la très grande majorité des essenceries se trouve dans l'axe

²³ Voir cartes locales à l'Annexe VI.

des autoroutes 20 et 55. À Saint-Hyacinthe, environ le tiers des essenceries sont établies près de l'autoroute 20. Les détaillants de ces deux marchés profitent donc du grand achalandage de cet axe routier. Les volumes élevés faisant diminuer les coûts unitaires, ces détaillants peuvent offrir des prix plus bas.

CONSTAT 6 : La situation géographique des essenceries dans la région de Sherbrooke a un impact sur le volume des ventes et, par conséquent, sur le niveau des marges de détail et sur les prix de vente d'essence. Du fait de la localisation de ses essenceries, le marché de Sherbrooke semble plutôt local et bénéficie moins de l'achalandage quotidien d'un grand axe routier emprunté par de nombreux automobilistes susceptibles d'arrêter au passage pour faire le plein d'essence.

6 ÉVOLUTION DU MARCHÉ DANS LA RÉGION DE SHERBROOKE ET DANS LES RÉGIONS ENVIRONNANTES

[48] La Régie juge utile d'observer l'évolution des caractéristiques du marché de la région de Sherbrooke et des régions environnantes entre 2010 et 2013, en utilisant les données provenant de ses deux recensements²⁴.

[49] Dans la région de Sherbrooke, peu de changements sont observés dans le marché entre 2010 et 2013. Tel que le démontre le Tableau 5 ci-après, le volume total de carburants vendus est demeuré relativement stable. Le nombre d'essenceries ayant diminué, le volume moyen y a très légèrement augmenté et le nombre d'essenceries à faible débit étant le même en 2013 qu'en 2010, leur part a donc augmenté. Une augmentation du nombre d'essenceries à grand débit, résultant en une progression de leur part du nombre total, y est observée, mais elle demeure faible par rapport aux quatre régions environnantes où le volume de ventes par essence est plus élevé.

²⁴ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec, au 31 décembre 2010*, novembre 2012 et *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2013*, mars 2015.

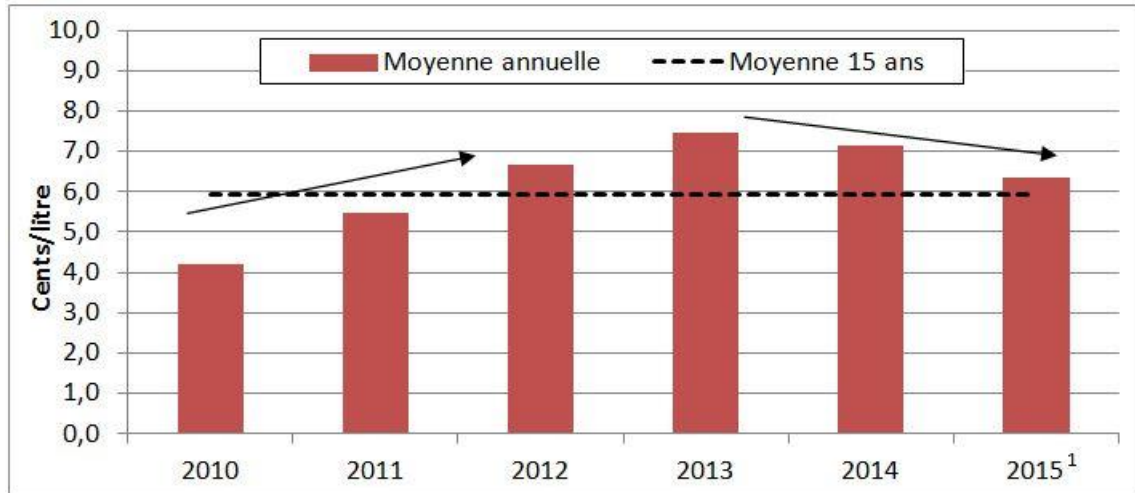
TABLEAU 5
NOMBRE ET PART D'ESSENCERIES SELON LE VOLUME ANNUEL DE VENTES
RÉGION DE SHERBROOKE

			2010	2013	Var.
Nombre total d'essenceries			82	77	-6%
Essenceries selon le volume annuel de ventes	Moins de 3,0 ML	Nbr.	48	48	
		%	59 %	62 %	
	3,0 à moins de 5,5 ML	Nbr.	27	22	
		%	33 %	29 %	
	5,5 ML et plus	Nbr.	4	7	
		%	5 %	9 %	
	Inconnu	Nbr.	3	0	
	Volume annuel de ventes (ML)	Total		223	224
Par essence		2,8	2,9	3 %	

Source : Régie de l'énergie, recensement des essenceries en opération en 2010 et 2013.

[50] Pendant ce temps, les marges de détail ont augmenté de façon importante dans la région de Sherbrooke. Bien qu'elles aient diminué depuis 2013, elles demeurent supérieures à la moyenne des 15 dernières années (5,9 cents/litre), tel que présenté au Graphique 3 ci-après.

GRAPHIQUE 3
MARGES DE DÉTAIL ESTIMÉES
RÉGION DE SHERBROOKE



Sources : Régie de l'énergie, Bloomberg, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada.

Note :

1. Moyenne de janvier à septembre.

[51] Le Tableau 6, ci-après, démontre que dans les régions de Saint-Georges et de Thetford Mines, les volumes de ventes et le nombre d'essenceries en 2013 sont pratiquement identiques par rapport à 2010. Mais comme peu d'essenceries s'y trouvent, tout changement peut causer une variation importante, en pourcentage.

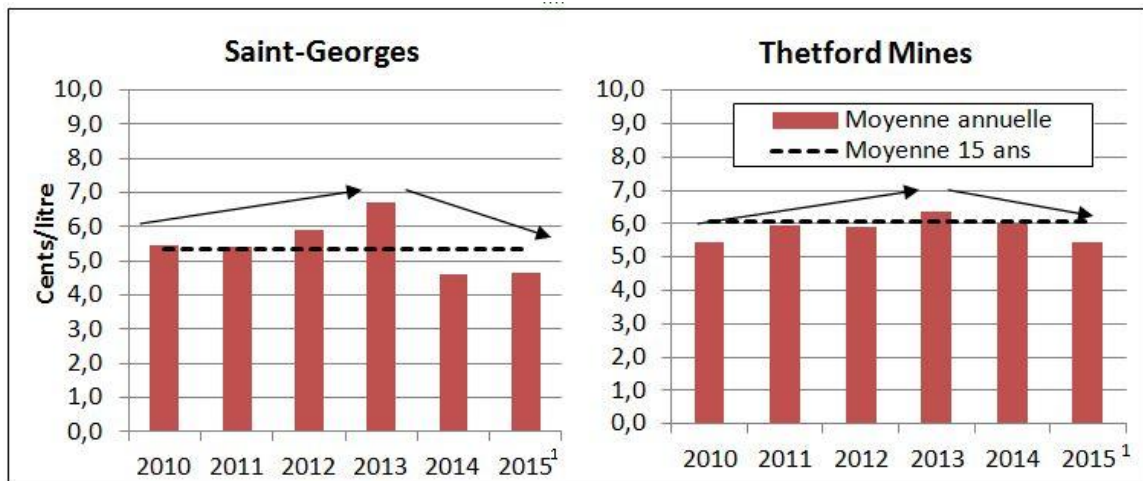
TABLEAU 6
NOMBRE ET PART D'ESSENCERIES SELON LE VOLUME ANNUEL DE VENTES
RÉGIONS DE SAINT-GEORGES ET DE THETFORD MINES

		Saint-Georges			Thetford Mines		
		2010	2013	Var.	2010	2013	Var.
Nombre total d'essenceries		18	19	6 %	20	17	-15 %
Essenceries selon le volume annuel de ventes	Moins de 3,0 ML	Nbr.	10	12		18	14
		%	56 %	63 %		90 %	82 %
	3,0 à moins de 5,5 ML	Nbr.	7	7		1	3
		%	39 %	37 %		5 %	18 %
	5,5 ML et plus	Nbr.	0	0		0	0
%		0 %	0 %		0 %	0 %	
Inconnu	Nbr.	1	0		1	0	
Volume annuel de ventes (ML)	Total	45	48	8 %	31	32	4 %
	Par essence	2,6	2,5	-4 %	1,6	1,9	16 %

Source : Régie de l'énergie, recensement des essenceries en opération en 2010 et 2013.

[52] La tendance des marges de détail à Saint-Georges et à Thetford Mines entre 2010 et 2015 est la même qu'à Sherbrooke, comme l'illustre le Graphique 4 ci-après. L'ampleur n'est toutefois pas la même. En effet, la hausse est moins prononcée à Saint-Georges et à Thetford Mines. La baisse est plus accentuée à Saint-Georges.

GRAPHIQUE 4
MARGES DE DÉTAIL ESTIMÉES
SAINT-GEORGES ET THETFORD MINES



Sources : Régie de l'énergie, Bloomberg, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada.

Note :

1. Moyenne de janvier à septembre.

[53] À Granby et à Saint-Hyacinthe, peu de changements se sont produits du côté des essenceries entre 2010 et 2013, tout comme le démontre le Tableau 7 ci-après. En 2010, la part des essenceries vendant moins de 3,0 ML était déjà plus faible dans ces deux régions que dans celle de Sherbrooke. Bien que la part de ces essenceries soit stable dans la région de Granby et en hausse dans celle de Saint-Hyacinthe, elle demeure plus faible que dans la région de Sherbrooke.

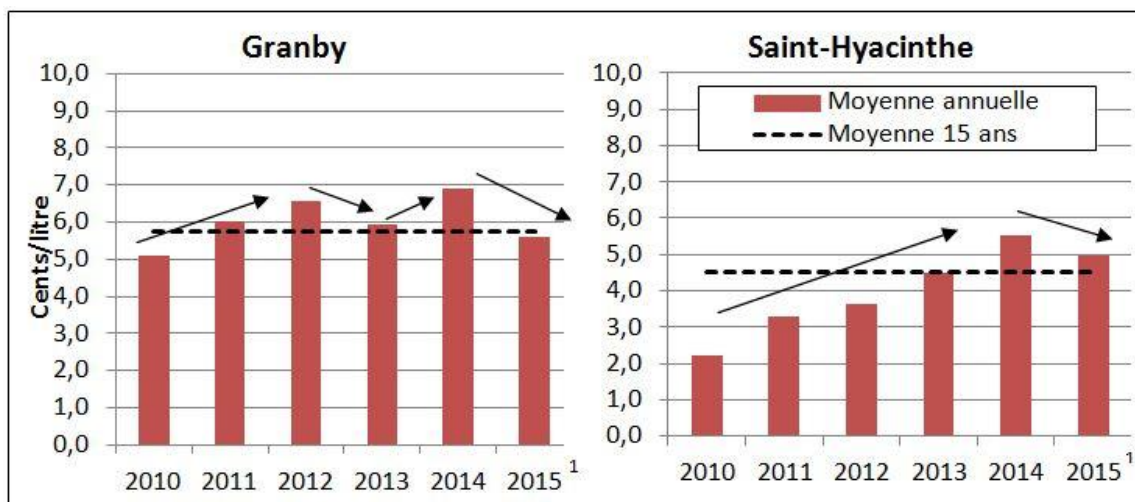
TABLEAU 7
NOMBRE ET PART D'ESSENCERIES SELON LE VOLUME ANNUEL DE VENTES
RÉGIONS DE GRANBY ET DE SAINT-HYACINTHE

		Granby			Saint-Hyacinthe		
		2010	2013	Var.	2010	2013	Var.
Nombre total d'essenceries		31	33	6 %	24	24	0 %
Essenceries selon le volume annuel de ventes	Moins de 3,0 ML	Nbr.	16	17		8	9
		%	52 %	52 %		33 %	38 %
	3,0 à moins de 5,5 ML	Nbr.	11	12		9	11
		%	35 %	36 %		38 %	46 %
	5,5 ML et plus	Nbr.	3	4		6	4
%		10 %	12 %		25 %	17 %	
Inconnu	Nbr.	1	0		1	0	
Volume annuel de ventes (ML)	Total	102	101	-1 %	95	92	-3 %
	Par essencerie	3,4	3,1	-10 %	4,1	3,8	-7 %

Source : Régie de l'énergie, recensement des essenceries en opération en 2010 et 2013.

[54] Tout comme dans la région de Sherbrooke, les marges de détail à Granby et à Saint-Hyacinthe ont d'abord augmenté, pour ensuite diminuer, comme illustré au Graphique 5, ci-après.

GRAPHIQUE 5
MARGES DE DÉTAIL ESTIMÉES
GRANBY ET SAINT-HYACINTHE



Sources : Régie de l'énergie, Bloomberg, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada.

Note :

1. Moyenne de janvier à septembre.

[55] À Granby, à deux reprises, les marges ont d'abord augmenté, pour diminuer par la suite. À Saint-Hyacinthe, elles ont été particulièrement basses (inférieures à 4,0 cents/litre), surtout entre 2008 et 2012. Depuis, ces marges tendent à rejoindre la moyenne des 15 dernières années. Si l'écart des marges entre la région de Sherbrooke et celle de Saint-Hyacinthe était particulièrement grand en 2012-2013, il se rapproche depuis de la moyenne des 15 dernières années (2,0 cents/litre).

[56] Des changements plus marqués ont eu lieu dans les marchés des régions de Drummondville et de Victoriaville. Tel que le démontre le Tableau 8 ci-après, dans ces deux secteurs, le nombre d'essenceries à faible débit a diminué considérablement, tout comme leur part dans le nombre total d'essenceries, alors que la part des essenceries vendant plus de 3,0 ML de litre par année a augmenté.

TABLEAU 8
NOMBRE ET PART D'ESSENCERIES SELON LE VOLUME ANNUEL DE VENTES
RÉGIONS DE DRUMMONDVILLE ET DE VICTORIAVILLE

			Drummondville			Victoriaville		
			2010	2013	Var.	2010	2013	Var.
Nombre total d'essenceries			46	40	-13 %	19	17	-11 %
Essenceries selon le volume annuel de ventes	Moins de 3,0 ML	Nbr.	24	17		9	5	
		%	52 %	43 %		47 %	29 %	
	3,0 à moins de 5,5 ML	Nbr.	14	15		6	8	
		%	30 %	38 %		32 %	47 %	
	5,5 ML et plus	Nbr.	7	8		4	4	
%		15 %	20 %		21 %	24 %		
Inconnu	Nbr.	1	0		0	0		
Volume annuel de ventes (ML)	Total		170	154	-10 %	63	72	14 %
	Par essence		3,8	3,8	2 %	3,3	4,2	27 %

Source : Régie de l'énergie, recensement des essenceries en opération en 2010 et 2013.

[57] Dans la région de Drummondville, le changement est notable. En effet, huit essenceries à faible débit, soit plus du tiers, ont fermé entre 2010 et 2013, dont cinq dès 2011. Avec la fermeture de ces huit essenceries (dont le volume regroupé totalisait 7,8 ML en 2010), les consommateurs se sont tournés vers d'autres essenceries, qui ont vu leur volume de ventes augmenter de façon importante.

[58] Ces changements ont contribué aux faibles marges de détail observées ces dernières années.

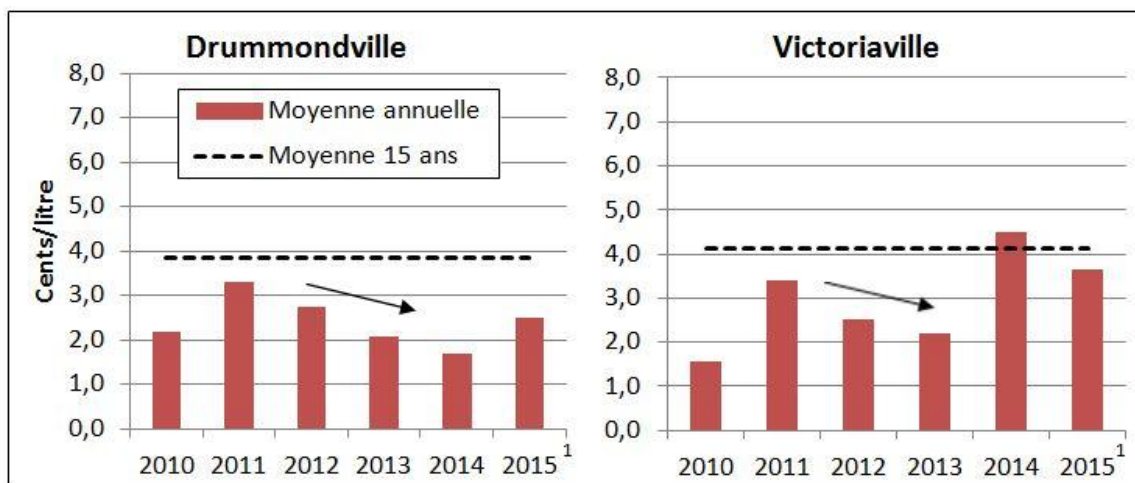
[59] Du côté de la région de Victoriaville, le volume de ventes de carburants a augmenté de façon importante entre 2010 et 2013 (+ 14 %). Cette hausse de volume, associée à un nombre total d'essenceries relativement stable, a eu pour conséquence une augmentation du volume moyen par essence de 3,3 à 4,2 ML.

[60] Il importe de souligner que la région a connu une croissance démographique importante depuis quelques années. Selon Statistique Canada, la population de la région de Victoriaville a augmenté de 7,3 % entre 2006 et 2011. Parmi les 34 régions urbaines du Québec, Victoriaville arrive septième en termes

de croissance démographique, devant Drummondville (6,7 %) et derrière Granby (8,3 %).

[61] La Régie constate qu'à Drummondville et à Victoriaville, l'évolution du marché entre 2010 et 2013 a entraîné une diminution des marges de détail. Le Graphique 6, ci-après, illustre cette situation.

GRAPHIQUE 6
MARGES DE DÉTAIL ESTIMÉES
DRUMMONDVILLE ET VICTORIANVILLE



Sources : Régie de l'énergie, Bloomberg, Revenu Québec, Agence du Revenu du Canada.

Note :

1. Moyenne de janvier à septembre.

CONSTAT 7 : L'évolution du marché dans la région de Sherbrooke se fait à un rythme plus modéré que dans certaines régions environnantes. Le nombre d'essenceries à grand débit y est en croissance, mais demeure proportionnellement plus faible que celui des quatre régions environnantes où le volume moyen de ventes par essencerie est plus élevé.

7 CONCLUSION

[62] La Régie constate que les prix de vente de l'essence dans la région de Sherbrooke sont effectivement plus élevés que dans les régions environnantes et que ce niveau plus élevé s'observe essentiellement au niveau de la marge de détail.

[63] La Régie a analysé cinq facteurs pouvant expliquer les écarts de prix dans la région de Sherbrooke, par rapport aux régions environnantes : la diversité du marché, les volumes de ventes, les modèles commerciaux, le profil démographique et la localisation géographique.

[64] La Régie est d'avis que la marge de détail plus élevée dans la région de Sherbrooke s'explique par un volume annuel moyen de ventes plus faible, résultant notamment de la prédominance du modèle d'essencerie à petit débit et d'une présence relativement moindre d'essenceries à haut débit, comparativement à certaines régions environnantes.

[65] Le volume annuel moyen de ventes par essencerie plus faible dans la région de Sherbrooke résulte, entre autres, du fait qu'une grande part des essenceries de la région est située dans une zone où l'achalandage n'est pas comparable à celui d'une autoroute.

[66] L'analyse historique des données permet de constater que le marché de la région de Sherbrooke évolue à un rythme plus modéré au cours de la période étudiée, alors qu'une évolution plus accentuée vers des modèles d'essenceries à plus hauts volumes est observée dans certains marchés environnants.

[67] En conclusion, les écarts de prix observés entre la région de Sherbrooke et ses régions environnantes sont le reflet, d'une part, d'une occupation du territoire et d'une localisation propices à l'existence de petites essenceries et, d'autre part, d'une évolution plus accentuée du marché de certaines régions environnantes vers des essenceries à plus haut volume au cours des dernières années.

ANNEXES

ANNEXE I

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

L.R.C. (1985), CH. C-34 : LOI SUR LA CONCURRENCE

« 1.1 La présente loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada dans le but de stimuler l'adaptabilité et l'efficience de l'économie canadienne, d'améliorer les chances de participation canadienne aux marchés mondiaux tout en tenant simultanément compte du rôle de la concurrence étrangère au Canada, d'assurer à la petite et à la moyenne entreprise une chance honnête de participer à l'économie canadienne, de même que dans le but d'assurer aux consommateurs des prix compétitifs et un choix dans les produits.

[...]

45. (1) Commet une infraction quiconque, avec une personne qui est son concurrent à l'égard d'un produit, conclut ou conclut un accord ou un arrangement :

a) soit pour fixer, maintenir, augmenter ou contrôler le prix de la fourniture du produit;

b) soit pour attribuer des ventes, des territoires, des clients ou des marchés pour la production ou la fourniture du produit;

c) soit pour fixer, maintenir, contrôler, empêcher, réduire ou éliminer la production ou la fourniture du produit.

[...]

78. (1) Pour l'application de l'article 79, « agissement anti-concurrentiel » s'entend notamment des agissements suivants :

[...]

i) le fait de vendre des articles à un prix inférieur au coût d'acquisition de ces articles dans le but de discipliner ou d'éliminer un concurrent.

[...]

79. (1) Lorsque, à la suite d'une demande du commissaire, il conclut à l'existence de la situation suivante :

a) une ou plusieurs personnes contrôlent sensiblement ou complètement une catégorie ou espèce d'entreprises à la grandeur du Canada ou d'une de ses régions;

b) cette personne ou ces personnes se livrent ou se sont livrées à une pratique d'agissements anti-concurrentiels;

c) la pratique a, a eu ou aura vraisemblablement pour effet d'empêcher ou de diminuer sensiblement la concurrence dans un marché,

le Tribunal peut rendre une ordonnance interdisant à ces personnes ou à l'une ou l'autre d'entre elles de se livrer à une telle pratique. [...] ».

CHAPITRE P-30.01 : LOI SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS

CHAPITRE V :

PRATIQUE ABUSIVE DANS LA VENTE DE L'ESSENCE ET DU CARBURANT DIESEL« [Vente à un prix inférieur]

67. Lorsque, dans une zone, une entreprise vend au détail de l'essence ou du carburant diesel à un prix inférieur à ce qu'il en coûte à un détaillant de cette zone pour acquérir et revendre ces produits, cette entreprise est présumée exercer ses droits de manière excessive et déraisonnable, contrairement aux exigences de la bonne foi, et commettre une faute envers ce détaillant.

[Dommages-intérêts punitifs]

Le tribunal peut condamner l'auteur d'une telle faute à des dommages-intérêts punitifs.

[Application]

Pour l'application du premier alinéa:

1° les coûts que doit supporter le détaillant sont la somme:

a) du prix minimal à la rampe de chargement indiqué dans le périodique désigné par le ministre dans un avis publié à la Gazette officielle du Québec;

b) du coût minimal de transport du produit, lequel s'entend de ce qu'il en coûte à un détaillant pour acheminer le produit depuis la raffinerie jusqu'à l'essencerie par le moyen de transport le plus économique;

c) des taxes fédérales et provinciales;

d) du montant que la Régie a fixé au titre des coûts d'exploitation en vertu de l'article 59 de la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01), sauf décision contraire de la Régie;

2° la zone est le territoire d'une municipalité locale ou, le cas échéant, celui d'une zone de vente déterminée par la Régie de l'énergie ».

CHAPITRE VI :

CONTRÔLE DES PRIX« [Prix maximum]

68. Lorsqu'il est d'avis que l'intérêt public l'exige, le gouvernement peut déterminer par décret le prix maximum auquel peut être vendu ou distribué un produit pétrolier.

[Contenu du décret]

Ce décret peut porter sur:

1° un ou plusieurs produits pétroliers;

2° le prix ou ses composantes, à l'exception de celles se rapportant aux droits ou taxes imposés en vertu d'une loi du Parlement du Canada;

3° sur l'ensemble ou sur une partie du territoire du Québec ».

A.M., 1997

ARRÊTÉ DU MINISTRE D'ÉTAT DES RESSOURCES NATURELLES EN DATE DU 26 NOVEMBRE 1997

« [...]

ATTENDU QU'en vertu de l'article 45.1 de la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers (L.R.Q., c. U-1.1), édicté par la Loi sur la Régie de l'énergie (1996, c. 61), le prix minimal à la rampe de chargement est celui indiqué dans le périodique désigné par le ministre des Ressources naturelles dans un avis publié à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'arrêté 96-350 du 27 décembre 1996 concernant la désignation d'un périodique;

EN CONSÉQUENCE, le ministre d'État des Ressources naturelles ordonne:

QUE le périodique désigné soit, pour chaque période hebdomadaire débutant le mardi, le Bloomberg Oil Buyers' Guide sous la rubrique Rack Contract-Montréal indiquant les prix à la rampe de chargement au moment de la fermeture des marchés le jeudi de la semaine précédant cette période; [...] ».

CHAPITRE R-6.01

LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

[...]

CHAPITRE III

FONCTIONS ET POUVOIRS

[...]

« [Avis au ministre]

42. La Régie donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet en matière énergétique ou, de sa propre initiative, sur toute question qui relève de sa compétence ».

[...]

CHAPITRE V

SURVEILLANCE DES PRIX DE LA VAPEUR ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

[Prix des produits]

55. La Régie surveille, dans les diverses régions du Québec, les prix des produits pétroliers et ceux de la vapeur fournie ou distribuée par canalisation à des fins de chauffage.

[Surveillance]

À cette fin, elle peut exercer un pouvoir de surveillance, d'inspection et d'enquête concernant la vente ou la distribution de la vapeur ou des produits pétroliers, les prix, les taxes et les droits qui ont été exigés et payés.

[Enquête]

Elle doit également faire enquête lorsque le gouvernement lui en fait la demande et le montant des dépenses qu'elle encourt, pour une telle enquête, est à la charge du gouvernement ».

[Renseignements requis]

« 56. La Régie peut, en tout temps, ordonner à toute personne de lui fournir tout renseignement requis concernant ses ventes ou ses distributions de vapeur ou de produits pétroliers, les prix, les taxes et les droits qui ont été exigés et payés.

[Ordre de la Régie]

Toute personne concernée doit se conformer à l'ordre donné par la Régie ».

[Renseignements requis]

« 57. La Régie donne, de sa propre initiative ou à la demande du ministre, des avis au gouvernement ou au ministre concernant les prix de la vapeur ou des produits pétroliers ».

[Renseignements]

« 58. La Régie peut, sur demande, renseigner un consommateur sur les prix exigés par un distributeur de vapeur ou de produits pétroliers.

[Sensibilisation]

Elle peut sensibiliser ces distributeurs aux besoins et aux demandes des consommateurs ».

[Fixation des prix]

« 59. Pour l'application de l'article 67 de la Loi sur les produits pétroliers (chapitre P-30.01):

1° la Régie fixe à tous les trois ans un montant, par litre, au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel; elle peut fixer des montants différents selon des régions qu'elle détermine;

2° la Régie apprécie l'opportunité de retirer ou d'inclure ledit montant dans les coûts que doit supporter un détaillant; la Régie précise la période et la zone où sa décision s'applique;

3° la Régie peut déterminer des zones.

[Évaluation des coûts]

Aux fins du paragraphe 1°, les coûts d'exploitation sont les coûts nécessaires et raisonnables pour faire le commerce au détail d'essence ou de carburant diesel de façon efficace.

[Protection des consommateurs]

Dans l'exercice de ses pouvoirs, la Régie doit assurer la protection des intérêts des consommateurs ».

ANNEXE II

DÉFINITION DES RÉGIONS ENVIRONNANTES

Les régions environnantes ont été définies sur la base des délimitations géographiques en vigueur lors du recensement de 2011 de Statistique Canada :

Région de Saint-Georges

Saint-Georges
Saint-Benoît-Labre
Notre-Dame-des-Pins
Saint-Simon-les-Mines
Lac-Poulin

Région de Granby

Granby
Bromont
Saint-Alphonse-de-Granby
Saint-Paul-d'Abbotsford

Région de Drummondville

Drummondville
Saint-Germain-de-Grantham
Saint-Cyrille-de-Wendover
Wickham
Saint-Lucien
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Saint-Majorique-de-Grantham
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Région de Thetford Mines

Thetford Mines
Saint-Joseph-de-Coleraine
Saint-Adrien-d'Irlande

Région de Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe
Saint-Dominique
Saint-Simon

Région de Victoriaville

Victoriaville
Saint-Christophe-d'Arthabaska

ANNEXE III

ÉVOLUTION DES PRIX DE L'ESSENCE ORDINAIRE DANS LA RÉGION DE SHERBROOKE ET DE SES ENVIRONS

TABLEAU 9
PRIX MOYENS AFFICHÉS À LA POMPE¹
ESSENCE ORDINAIRE (CENTS/LITRE)

Année	Villes						
	Sherbrooke-Magog	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville
2000	77,4	75,2	76,0	77,4	78,1	78,0	76,8
2001	74,4	74,4	74,4	74,2	73,6	74,2	74,8
2002	73,9	73,6	73,9	73,1	73,2	73,7	74,2
2003	77,9	78,6	78,5	77,1	77,3	76,3	78,9
2004	87,5	87,9	87,7	86,2	86,7	86,2	87,0
2005	98,3	98,1	98,3	97,4	97,4	97,9	96,4
2006	102,9	102,4	102,5	106,3	101,7	101,8	100,3
2007	106,5	107,2	106,6	106,8	104,8	104,6	104,4
2008	119,4	120,2	119,8	119,6	116,1	117,1	116,7
2009	96,2	97,4	97,7	97,7	93,6	93,8	93,4
2010	105,0	106,2	106,2	105,8	102,5	102,5	101,8
2011	128,0	127,7	128,3	128,3	125,2	125,3	125,4
2012	135,2	134,1	134,1	134,8	130,7	130,4	130,2
2013	135,9	134,8	134,3	133,8	132,2	129,4	129,6
2014	135,3	132,2	133,9	134,7	133,1	128,8	132,0
2015 ²	114,3	112,1	113,3	113,2	112,5	109,6	111,0

Source : Régie de l'énergie, Relevé hebdomadaire des prix de l'essence et du carburant diesel.

Notes :

1. Lorsque l'écart entre le prix de Sherbrooke et celui d'une région environnante est supérieur à 0,5 cent/litre, le prix de cette dernière apparaît en rouge.
2. Moyenne de janvier à septembre.

TABLEAU 10
ÉCART AVEC LES PRIX MOYENS AFFICHÉS DE LA RÉGION DE SHERBROOKE¹
ESSENCE ORDINAIRE (CENTS/LITRE)

Année	Villes						
	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville	Moyenne
2000	2,3	1,5	0,0	-0,7	-0,5	0,6	0,5
2001	0,0	0,0	0,2	0,8	0,2	-0,4	0,1
2002	0,3	0,0	0,8	0,7	0,2	-0,3	0,3
2003	-0,7	-0,6	0,8	0,6	1,5	-1,0	0,1
2004	-0,4	-0,2	1,3	0,8	1,3	0,5	0,6
2005	0,1	-0,1	0,9	0,9	0,3	1,8	0,7
2006	0,4	0,4	-3,5	1,1	1,1	2,6	0,4
2007	-0,8	-0,1	-0,3	1,7	1,9	2,1	0,7
2008	-0,7	-0,4	-0,1	3,3	2,4	2,7	1,2
2009	-1,2	-1,5	-1,4	2,7	2,4	2,9	0,6
2010	-1,2	-1,2	-0,7	2,5	2,5	3,2	0,9
2011	0,3	-0,3	-0,4	2,8	2,7	2,6	1,3
2012	1,1	1,1	0,4	4,5	4,8	5,0	2,8
2013	1,1	1,6	2,1	3,7	6,5	6,3	3,5
2014	3,1	1,4	0,6	2,2	6,5	3,3	2,8
2015²	2,2	0,9	1,1	1,8	4,7	3,3	2,3
Moyenne 2012-2015	1,9	1,2	1,0	3,1	5,6	4,5	2,9

Source : Régie de l'énergie, Relevé hebdomadaire des prix de l'essence et du carburant diesel.

Notes :

1. Différence entre le prix de Sherbrooke et celui de la municipalité.
2. Moyenne de janvier à septembre.

ANNEXE IV

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DE LA VENTE AU DÉTAIL DE LA RÉGION DE SHERBROOKE ET DES RÉGIONS ENVIRONNANTES

TABLEAU 11
DISTRIBUTEURS, GROSSISTES OU RÉSEAUX DE DÉTAIL ACTIFS EN 2013

Entreprises	Régions						
	Sherbrooke	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville
Couche-tard inc	X	X	X	X	X	X	X
CST Canada	X	X	X	X	X	X	X
Canadian Tire Corporation	X	X		X	X	X	X
La Coop fédérée / Secteur des énergies Sonic	X	X	X		X	X	X
Les Pétroles Therrien inc.	X		X	X	X	X	X
Suncor Energy	X		X	X	X	X	
Distributions pétrolières Therrien Inc.	X		X	X		X	
Groupe F. Dufresne Inc.	X	X				X	X
Pétroles Crevier inc.	X			X	X	X	
Sobeys	X			X	X	X	
Le Groupe Harnois inc.		X	X	X	X		
Philippe Gosselin et associés Ltée/Pétroles PGA inc.		X	X	X			X
Provi-Pompes inc.						X	X
Costco Wholesale Canada Ltd.						X	
Huiles Marcel Gagnon		X					
Les Huiles Berthier Inc.						X	
Les Pétroles Coulombe & Fils Inc.				X			
Les Pétroles Global Inc.					X		
Les Pétroles Irving commercial S.E.N.C.		X					
Paquet et Fils Ltée		X					
Produits Shell Canada Limitée				X			
Nombre d'entreprises	10	10	8	12	10	13	8

Source : Régie de l'énergie, « Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec en 2013 ».

TABLEAU 12
BANNIÈRES D'ESSENCE RÉPERTORIÉES EN 2013

Bannières	Régions						
	Sherbrooke	Saint-Georges	Thetford Mines	Granby	Saint-Hyacinthe	Drummondville	Victoriaville
Ultramar	X	X	X	X	X	X	X
Esso	X		X	X	X	X	
Petro-Canada	X		X	X	X	X	X
Shell	X	X	X	X	X	X	X
Irving	X	X	X	X		X	X
Canadian Tire	X	X		X	X	X	X
Péto-T	X		X	X	X	X	X
Sonic	X	X	X		X	X	X
Crevier	X			X	X	X	
Eko/Sonerco	X	X				X	X
À Plein Gaz (Maxi, Provigo, Loblaw)						X	X
Costco						X	
Couche-Tard				X	X		
Harnois		X		X			
Les Pétroles Maska					X		
Miraco			X				X
Olco				X			
Paquet		X					
Emco			X				
Péto Gaz						X	
Péto MC				X			
Autre		X	X				
Nombre de bannières	10	9	10	12	10	13	10

Source : Régie de l'énergie, « Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel - Recensement des essenceries en opération au Québec en 2013 ».

TABLEAU 13
CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES
RÉGION DE SHERBROOKE ET RÉGIONS ENVIRONNANTES

Régions	Villes	Superficie (km ²)	Population	Densité (hab./km ²)
Sherbrooke	Sherbrooke	353	154 601	437
	Magog	144	25 358	176
	Autres	962	21 931	23
	Total	1 460	201 890	138
Saint-Georges	Saint-Georges	198	31 173	157
	Autres	157	3 469	22
	Total	356	34 642	97
Thetford Mines	Thetford Mines	227	25 709	113
	Autres	180	2 259	13
	Total	407	27 968	69
Granby	Granby	153	63 433	415
	Autres	244	13 644	56
	Total	397	77 077	194
Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	189	53 236	282
	Autres	138	3 558	26
	Total	327	56 794	174
Drummondville	Drummondville	247	71 852	291
	Autres	557	16 628	30
	Total	804	88 480	110
Victoriaville	Victoriaville	84	43 462	516
	Autres	69	2 892	42
	Total	153	46 354	302

Source : Statistique Canada, Recensement 2011.

ANNEXE V

EXTRAITS DE DÉCISIONS DE LA RÉGIE RELATIFS À L'ESSENCERIE DE RÉFÉRENCE

DOSSIER R-3399-98, DÉCISION D-99-133

« Compte tenu des synergies inhérentes au jumelage de différents commerces, du partage des coûts et de l'attrait des consommateurs pour le one stop shopping, la Régie retient à titre de commerce complémentaire la présence d'un dépanneur. Pour la Régie, le commerce au détail d'essence et de carburant diesel s'effectue de façon efficace lorsqu'un dépanneur est jumelé à un débit d'essence de type libre-service.

[...]

Un coût est considéré comme fixe lorsqu'il demeure constant peu importe les volumes vendus [note de bas de page omise]. Ainsi, plus une essencerie a un débit moyen annuel élevé, plus ses coûts fixes peuvent être répartis sur un plus grand nombre d'unités ou de litres. Les coûts fixes unitaires, c'est-à-dire les coûts fixes par litre vendu, diminueront alors proportionnellement selon l'accroissement des débits [note de bas de page omise].

[...]

Il a été démontré lors de l'audience que dans le commerce de la vente au détail de l'essence, les coûts sont majoritairement fixes [note de bas de page omise], certains intervenants les situant même à environ 70 % des coûts totaux [note de bas de page omise]. Dans la recherche de coûts unitaires moins élevés, l'accroissement du volume annuel d'une essencerie devient donc un élément important et recherché par tous les détaillants pour améliorer la rentabilité de leur entreprise.

En pratique, cette situation demeure vraie tant que la capacité maximale des installations n'est pas atteinte. Par contre, une fois atteinte, toute augmentation de volume nécessitera alors certains investissements pour améliorer les équipements. Il en résultera donc une augmentation des coûts pour laquelle de nouveaux volumes additionnels devront être une fois de plus recherchés [note de bas de page omise] »²⁵.

²⁵ Pages 40 à 42.

DOSSIER R-3787-2012, DÉCISION D-2013-087

« [97] À la lumière de la preuve déposée au présent dossier et notamment des résultats du Rapport sur le marché de la vente au détail, la Régie note une présence relativement répandue de nouvelles pratiques et de technologies favorisant un plus grand achalandage, telles le paiement à la pompe et l'offre d'un service minimal de restauration (boissons chaudes, pâtisseries et sandwiches) à même le dépanneur. Pour certaines essenceries, ce service peut faire partie de la catégorie des dépanneurs offrant un service de « restauration rapide » sans qu'il y ait un jumelage avec une chaîne en particulier. D'ailleurs, la Régie note une augmentation de ces services de type « comptoir-lunch », sans que cela ne soit un service de restauration rapide de type concession.

[98] Ainsi, la Régie constate que le dépanneur est un modèle commercial qui a lui-même évolué avec l'ajout de services supplémentaires permettant d'attirer davantage de clients, sans investissement majeur »²⁶.

« [117] Il existe différentes méthodes permettant d'établir un volume de référence pour une essencerie efficace. Dans la décision D-99-133, le volume de référence a été évalué à partir d'un volume moyen enregistré en Ontario. Dans le contexte où peu d'informations sur le marché québécois de la vente au détail de carburant étaient disponibles, cette méthode était, selon la Régie, la meilleure façon de fixer un objectif d'efficacité. De fait, à cette époque, le marché de l'Ontario était plus efficace que celui du Québec. En outre, de toutes les autres provinces canadiennes, l'Ontario était celle qui possédait les caractéristiques démographiques les plus comparables à celles du Québec »²⁷.

« [120] Tout comme la Régie le soulignait en 1999 [note de bas de page omise], retenir les ventes moyennes du Québec comme volume de référence ne serait pas représentatif du gain d'efficacité que le consommateur est en droit d'espérer du marché québécois. Ainsi, la Régie considère qu'elle ne doit pas établir le volume de référence sur la base du volume moyen de vente de l'ensemble des essenceries au Québec.

[121] La Régie est plutôt d'avis que la détermination du volume de référence doit se faire en tenant compte de la réalité des essenceries opérant dans un marché

²⁶ Page 24.

²⁷ Page 28.

efficace, c'est-à-dire dans lequel la densité de population est importante, où la probabilité de guerres de prix est plus élevée et dans lequel une certaine rationalisation est possible, voire nécessaire au maintien d'une saine concurrence. La Régie constate que les régions éloignées et intermédiaires ne font pas partie de ce type de marché.

[122] Dans ces circonstances, la Régie est d'avis que l'établissement du volume de référence doit tenir compte de la réalité des essenceries opérant à l'intérieur de la zone 1 identifiée par l'AQUIP. Cette zone possède les caractéristiques d'un marché efficace.

[123] Le volume moyen des essenceries opérant dans cette zone s'élève à 4,4 MI par année. En audience, l'AQUIP estime que la livraison d'un tel volume nécessite un équipement de trois distributrices. Elle évalue qu'un tel équipement peut permettre, en théorie, la vente d'un maximum de 5,5 MI par année sans installations supplémentaires. L'AQUIP déclare cependant que pour vendre 6,0 MI par année, trois distributrices ne sont pas suffisantes [note de bas de page omise].

[124] Sur la base de l'ensemble des faits mis en preuve, la Régie est d'avis que le volume de référence pour une essencerie efficace dans un marché efficace s'élève à 5,5 MI par année. Ce volume correspond à une augmentation de 25 % du volume moyen des essenceries de la zone 1 identifiée par l'AQUIP et permet d'optimiser le rendement des équipements du modèle commercial retenu. Selon les calculs effectués par la Régie, déjà près de 30 % des essenceries de la zone 1 vendent plus de 5,5 MI par année [note de bas de page omise].

[125] En conséquence, aux fins de fixer un montant au titre des coûts d'exploitation, la Régie juge raisonnable d'établir un volume annuel de référence à 5,5 MI pour une essencerie efficace opérant dans un marché efficace »²⁸.

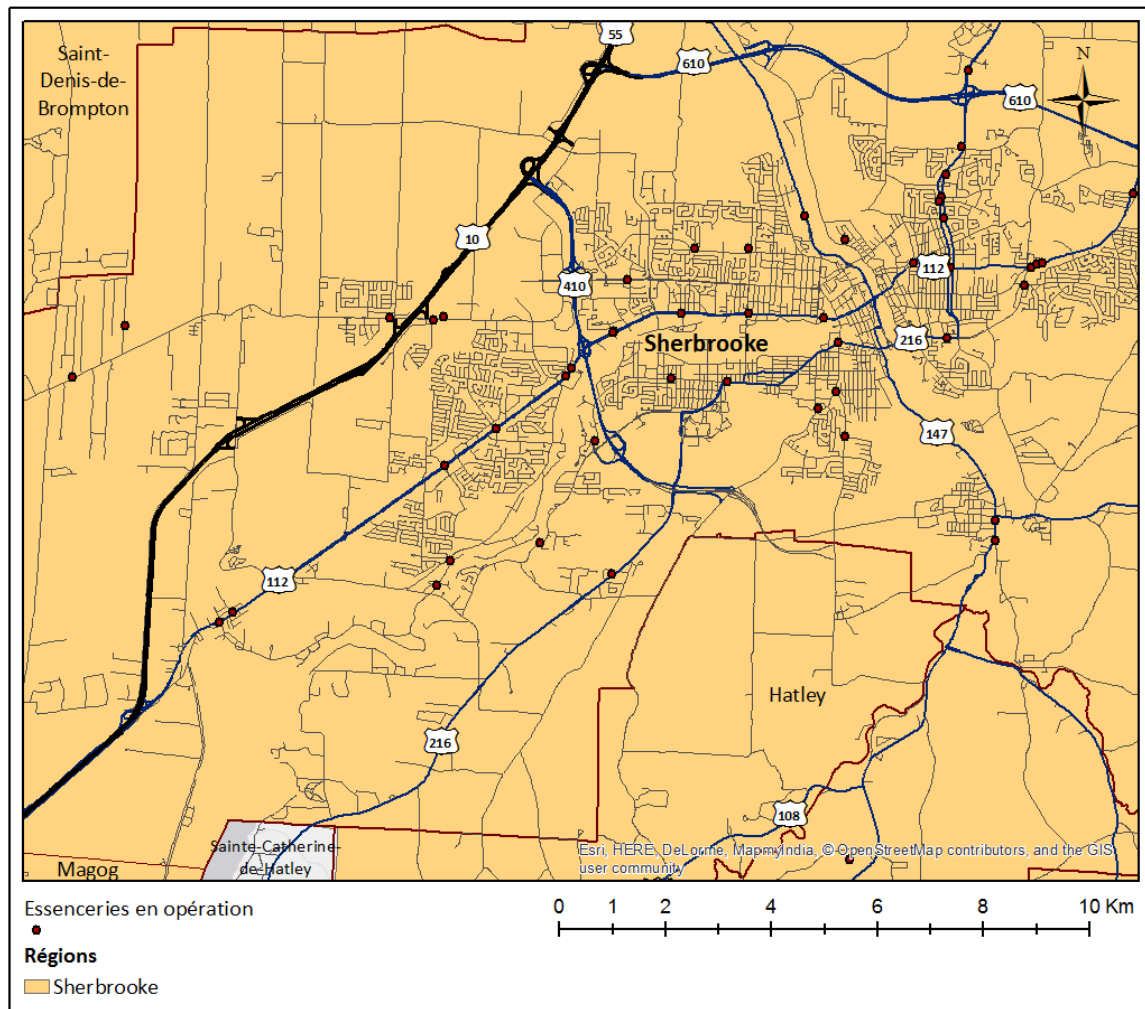
²⁸ Pages 29 et 30.

ANNEXE VI

CARTES LOCALES

Une grande part des essenceries de la région de Sherbrooke est située dans une zone où l'achalandage n'est pas comparable à celui d'une autoroute.

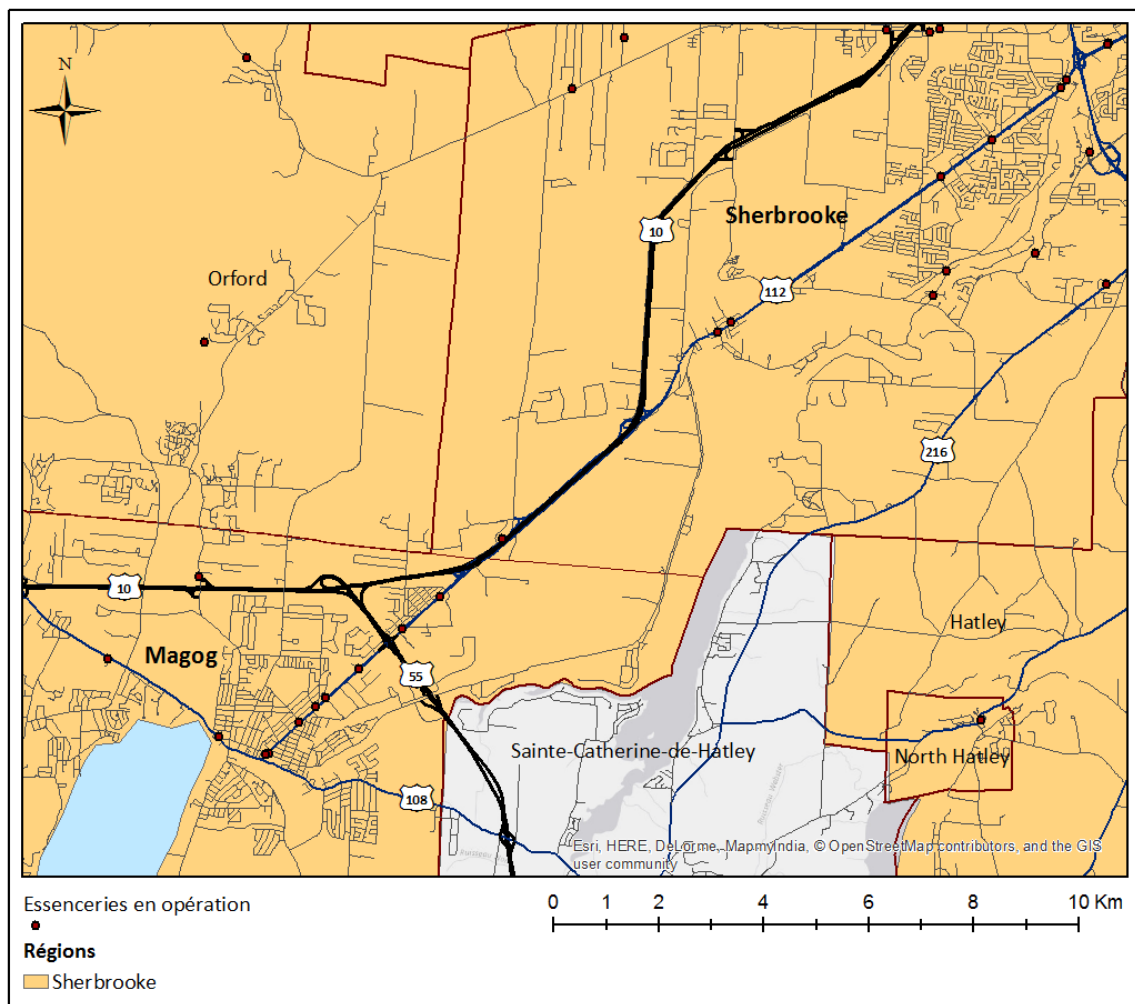
CARTE 3A
LOCALISATION DES ESSENCERIES DANS LA RÉGION DE SHERBROOKE



Sources : Régie de l'énergie (carte conçue à partir du logiciel ArcGIS), Statistique Canada (fichiers des limites) et données d'Adresses Québec © Gouvernement du Québec.

Les essenceries de la région de Sherbrooke sont localisées principalement le long de la route 112 (rue Sherbrooke à Magog, boulevard Bourque et rue King à Sherbrooke).

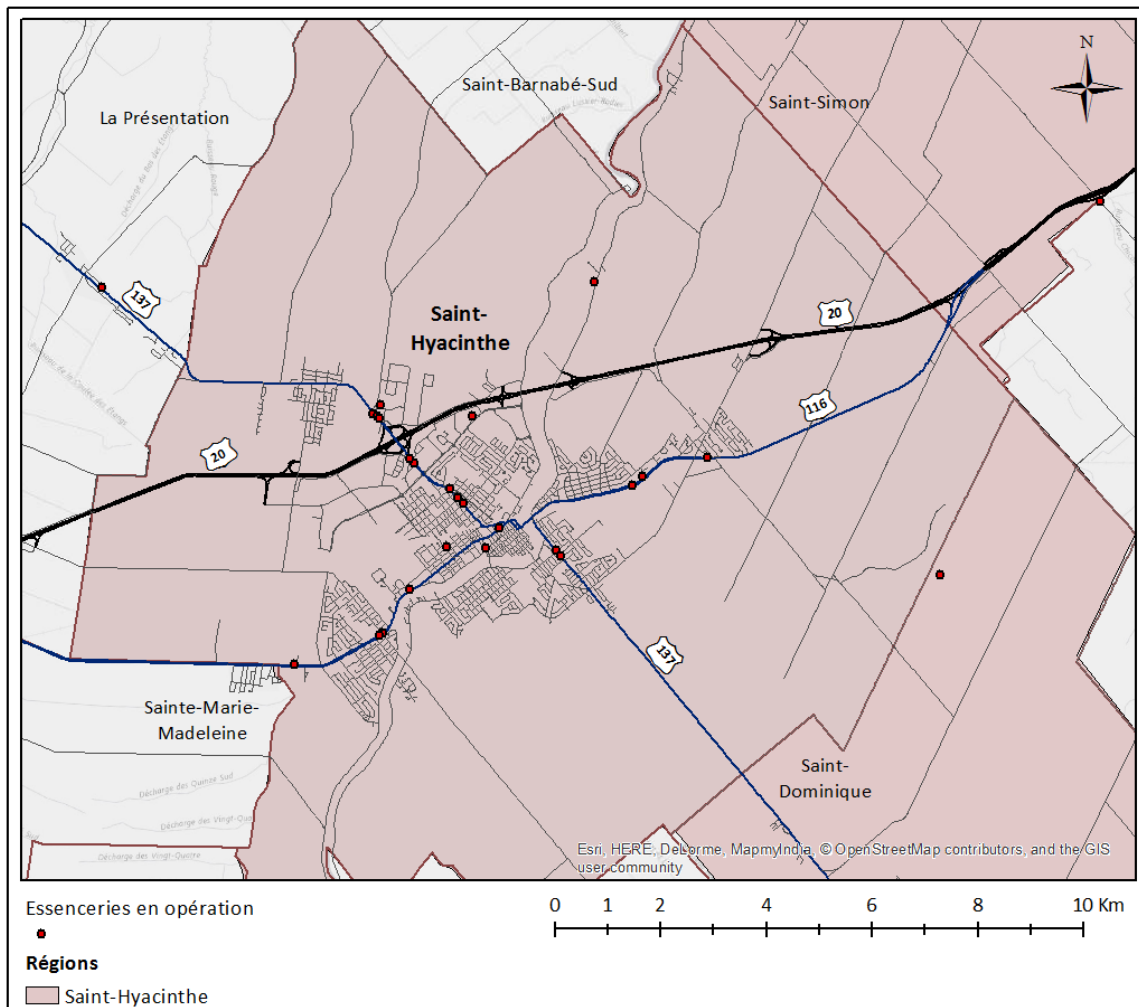
CARTE 3B
LOCALISATION DES ESSENCERIES DANS LA RÉGION DE SHERBROOKE



Sources : Régie de l'énergie (carte conçue à partir du logiciel ArcGIS), Statistique Canada (fichiers des limites) et données d'Adresses Québec © Gouvernement du Québec.

À Saint-Hyacinthe, environ le tiers des essenceries est installé près de l'autoroute 20.

CARTE 4 LOCALISATION DES ESSENCERIES DANS LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

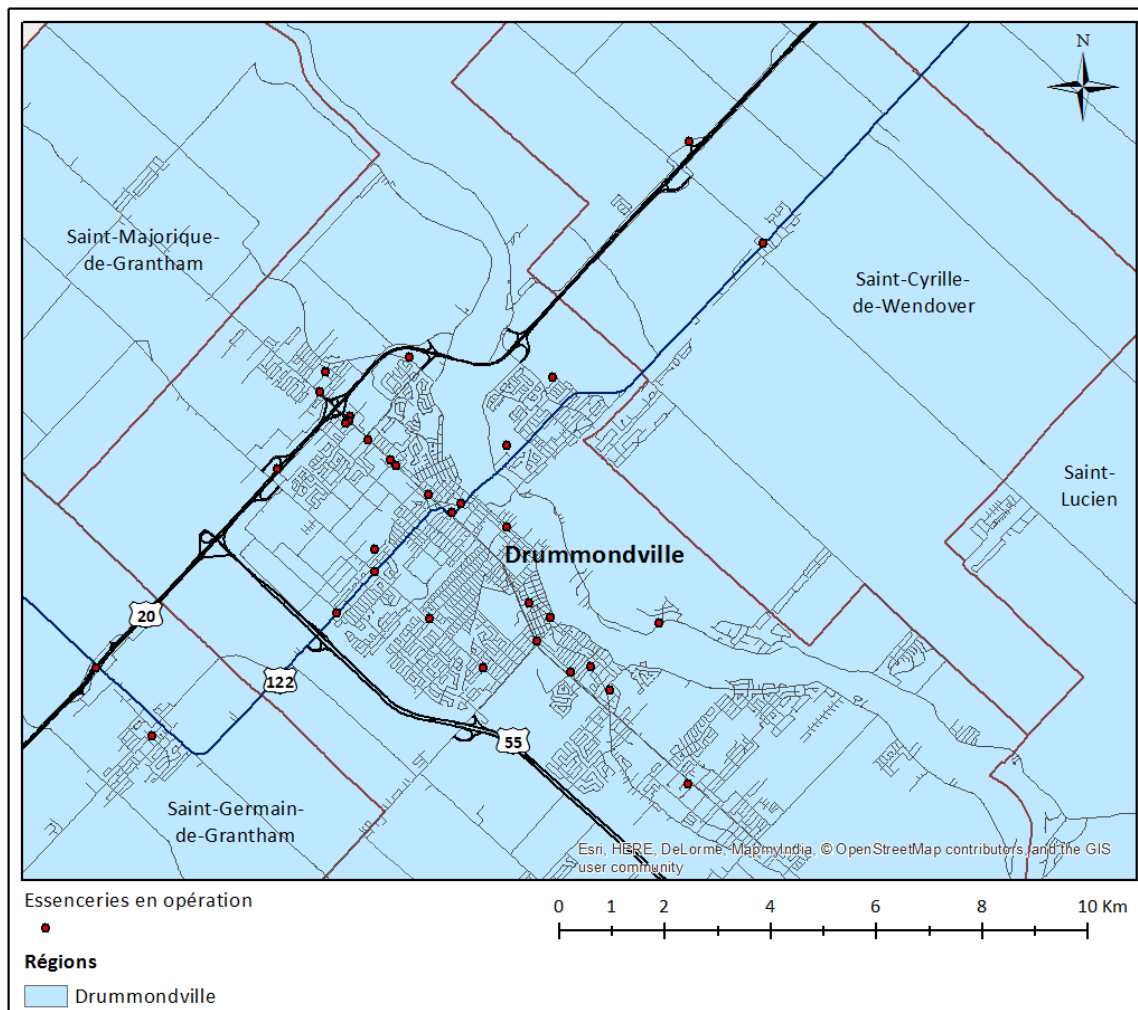


Sources : Régie de l'énergie (carte conçue à partir du logiciel ArcGIS), Statistique Canada (fichiers des limites) et données d'Adresses Québec © Gouvernement du Québec.

Drummondville et Saint-Hyacinthe sont deux des quatre villes qui montrent le plus grand écart de prix avec Sherbrooke. Elles sont situées près d'un des axes routiers les plus importants au Québec, l'autoroute 20.

À Drummondville, la grande majorité des essenceries se trouve dans l'axe des autoroutes 20 et 55.

CARTE 5
LOCALISATION DES ESSENCERIES DANS LA RÉGION DE DRUMMONDVILLE



Sources : Régie de l'énergie (carte conçue à partir du logiciel ArcGIS), Statistique Canada (fichiers des limites) et données d'Adresses Québec © Gouvernement du Québec.

Les détaillants de Saint-Hyacinthe et Drummondville profitent donc de l'achalandage de l'autoroute 20. Les volumes élevés faisant diminuer les coûts unitaires, ils peuvent offrir des prix plus bas.